

Autorisation de sortie du territoire :

Formuler la demande à la **Mairie** du lieu de domicile.

Pièces à fournir :

- Livret de famille
- Pièce d'identité ou passeport du mineur

*L'autorisation de sortie du territoire doit être demandée par **les parents**.*

*Elle concerne les enfants mineurs de **nationalité française***